

46 PARFUMS

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social :

10 rue de Conflans,

94220 CHARENTON LE PONT

980 041 388 RCS CRETEIL

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 16 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 16 septembre,

A 11 heures 00,

Monsieur Bruno BOUSSION,

Demeurant 10 Rue de Conflans, 94220 CHARENTON LE PONT,

Associé Unique de la société 46 PARFUMS,

A pris la décision suivante relative à sa rémunération en qualité de Président,

DÉCISION UNIQUE

L'Associé Unique décide qu'il ne percevra aucune rémunération, au titre de ses fonctions de Président, pour la période allant de la date d'immatriculation de la société au 31 décembre 2024.

Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique

Monsieur Bruno BOUSSION